



**PERTE DE SALAIRE ! MANQUE DE LIBERTÉ !
 AUCUNE RECONNAISSANCE ! VOICI LE CDI-i**

Force ouvrière est le seul syndicat à défendre les droits des salariés en **CDI**, en ayant lutté contre ce contrat, et revendiquant de nouveaux droits pour ces salariés, comme la prime d'ancienneté.

Par ce contrat, les intérimaires sont privés de 21% de leur rémunération par rapport aux intérimaires en contrat de travail temporaire.

Ce contrat est très avantageux pour les entreprises de travail temporaire et les entreprises utilisatrices mais pas pour les salariés.

Suite à un long combat juridique, le conseil d'état a donné raison à Force Ouvrière en 2018.



Les CDI-i n'ont aucune évolution de salaire. Ils sont promenés de mission en mission jusqu'à 50 Km de leur domicile pour avoir un salaire souvent inférieur à leur dernière mission.

Pendant leur inter-mission, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur salaire !

Quel salarié accepterait ça ?

Force Ouvrière est le seul syndicat à proposer une amélioration pour ce type de contrat avec la reconnaissance d'un coefficient d'ancienneté et une vraie grille de salaire.



Déclaration de candidature à retourner par courriel à : services@fecfo.fr, par courrier à **FEC FO 54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS** • site : fecfo-services-interim.fr

J'adhère à Force Ouvrière je veux être contacté pour avoir des renseignements sur le CDI-i

Vous êtes Permanent Intérimaire CDI-i • Société de travail temporaire _____

Nom et Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

